

Chambre des salariés :

Le respect des apprentis passe par le respect de leurs droits

Lettre ouverte à Monsieur Georges Mischo, Ministre du Travail

Face au silence persistant du Ministère du travail, la Chambre des salariés (CSL) se voit dans l'obligation de s'adresser publiquement au Ministre du travail puisqu'elle estime qu'il est urgent d'agir pour garantir que TOUS les apprentis puissent bénéficier de leur prime d'apprentissage méritée.

Le montant annuel de la prime dont question s'élève à 1560 € pour les apprentis en formation CCP et à 1800 € pour ceux sous contrat d'apprentissage DAP et DT.

Nous espérons que Monsieur le Ministre entend l'appel de la CSL et qu'il saura prendre ses responsabilités face à cette urgence éducative.

Ci-après la lettre de la CSL envoyée en date du 7 juillet dernier au Ministre du Travail et laquelle est restée sans réponse jusqu'en date de ce jour (15 octobre 2025).

Monsieur Georges MISCHO
Ministre du Travail

26, rue Sainte-Zithe
L-2763 LUXEMBOURG

N/réf. : 86/2025 - CF/II

Luxembourg, le 7 juillet 2025

Concerne : Primes de promotion de l'apprentissage

Monsieur le Ministre,

Le règlement grand-ducal du 31 octobre 2012 fixant les conditions et modalités des aides et primes de promotion de l'apprentissage prévoit dans son article 2 l'attribution d'une prime d'apprentissage pour chaque apprenti ayant réussi son année scolaire.

Lorsque le Service de l'Orientation professionnelle de l'ADEM assurait la gestion des demandes d'octroi des primes de promotion de l'apprentissage, les apprentis recevaient le formulaire approprié par voie postale. Depuis la reprise de cette tâche par le département des finances de l'ADEM, les apprentis ne sont plus informés de leur droit à cette prime, ni des délais à respecter pour en bénéficier. Notre chambre professionnelle regrette cette évolution, d'autant que le site de l'ADEM indique toujours : « *L'apprenti reçoit les formulaires pour faire les demandes d'octroi des primes de promotion de l'apprentissage par courrier par l'ADEM-OP.* » ([L'apprentissage pour adultes - ADEM - FACILITONS L'EMPLOI - Luxembourg](#), dernière mise à jour le 24.6.2025).

Alors que les entreprises peuvent accéder au formulaire relatif aux aides via le site du guichet.lu (formulaire intitulé « demande d'octroi des aides et primes de promotion de l'apprentissage »), il n'en est pas de même pour les apprentis.

Nous vous rappelons que ces primes jouent un rôle déterminant dans la motivation et la reconnaissance des efforts fournis par les apprentis. Elles constituent également un soutien financier non négligeable pour ces jeunes en formation, souvent en début de carrière et confrontés à des dépenses financières importantes.

Les apprentis souvent peu familiers avec les rouages administratifs, se retrouvent démunis face à l'absence de communication proactive de la part de l'ADEM. Nombreux sont certainement ceux qui, par manque d'information, laissent passer les délais et se voient ainsi privés d'une aide financière pourtant méritée.

Par conséquent, notre chambre professionnelle vous invite instamment à remédier à cette situation inacceptable, en revenant soit à la procédure convenue conjointement entre le Service de l'orientation professionnelle de l'ADEM, le Service de la Formation professionnelle du MEN et les chambres professionnelles, à savoir l'envoi du formulaire des aides de promotion de l'apprentissage aux apprentis par voie postale, soit en proposant une solution de rechange (envoi du formulaire via la plateforme eduguichet, par exemple).

En outre, la CSL vous demande de bien vouloir lui communiquer le pourcentage des apprentis privés de cette aide financière depuis cette prise de décision unilatérale de changement de la procédure.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

Pour la Chambre des salariés,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Hoffmann', with a long horizontal stroke extending to the left.

Sylvain HOFFMANN
Directeur

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Back', with a large circular loop at the bottom.

Nora BACK
Présidente

Copie : Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch
Madame Isabelle Schlessler, Directrice ADEM